



AUTORISATION PARENTALE POUR ENFANT MINEUR – Saison 2026/2027

Je soussigné, représentant légal de l'enfant

..... que j'inscris ou réinscris ici,

autorise

N'autorise PAS

mon enfant mineur à rentrer seul à la fin de la séance.

A, le /..... /.....

Signature du représentant :

ATTENTION : Les mineurs obtenant la qualité de membre ne seront admis à jouer qu'en présence de leur représentant légal ou d'un entraîneur désigné par le conseil d'administration. En dehors des créneaux horaires proposés spécifiquement pour l'accueil des mineurs, ou du lieu de pratique du badminton (en présence d'un entraîneur désigné par le conseil d'administration ou du représentant légal), ceux-ci demeurent sous l'entière responsabilité de leurs représentants légaux.